

# Que peut faire le CCAS ?

*Le Centre Communal d'Action Sociale est un Etablissement Public Administratif : une entité autonome qui a son propre Budget et Conseil d'Administration.*

*Régi par le Code de l'Action Sociale et des Familles, il a pour activité l'animation et de le développement de l'action sociale sur la commune :*

## **Accompagnement, et soutien aux personnes en situation de handicap et/ou en perte d'autonomie:**

Recherche d'Aide à Domicile  
Prévention et animation  
Aide à la recherche d'établissements d'hébergement pour personnes âgées

## **Met en œuvre des actions d'animation ou de soutien :**

Lutte contre l'isolement  
Maintien du lien social  
Accès à la culture et aux loisirs  
Actions de prévention

## **Accès au droit :**

Instruction des dossiers d'aide sociale  
Aide alimentaire, et Aide financière  
Précarité énergétique,  
Surendettement...

## **Soutien au Logement et l'Hébergement**

Accès et maintien dans le logement  
Adaptation de l'habitat / logement  
Aide à la constitution d'un dossier pour un logement social

## **Petite enfance, Enfance, Jeunesse**

Mise en relation avec le relais d'Assistantes maternelles  
Soutien à la parentalité

